

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 03 AOUT 2026

Département de Saône et Loire

L'an deux mille vingt-six, le 03 août à dix-neuf heures, le conseil municipal, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en séance ordinaire.

Le conseil municipal extraordinaire de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M François ROUGEOT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Mme Sandra BARBOSA, M. Jérôme DEAL, Mme Nelly GREZAUD-SOUDANI, Mme Anne LORENZINI-DESMAYZÈRES, M. Jacques DUCROT, M. Florian MARTEL, M. Thomas MALECKI, M. François ROUGEOT, Mme Carine VINCENT, Mme Nathalie SCHAACK.

POUVOIRS : Mme Véronique NAHMIAS (pouvoir François ROUGEOT)

M. Ludovic JEANDIN (pouvoir J.DEAL)

EXCUSÉS : M Thomas THEVENARD

ABSENTS : Mme Gloria LORETI, M. Hubert JACQUEROUX.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19H00, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la séance extraordinaire est présidée par M Le Maire, M François ROUGEOT, qui ouvre la séance.

Mme Carine VINCENT est nommée secrétaire de séance, la séance est ouverte.

1) AIDE FINANCIERE SOLIDARITE DES COMMUNES SINISTRÉES

Délibération n°2026/103

Tous les conseillers approuvent de verser une aide financière via l'AMF en partenariat avec la protection civile.

Montant 900,00 € : 0 voix

Montant 1 350,00 € : 7 voix pour

Montant 1 500,00 € : 5 voix pour

Après en avoir délibéré, la somme de 1 350,00 € est adoptée à l'unanimité et sera versée à la Protection Civile.

La séance est levée à 20h30.

Le Président de Séance,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance,
Carine VINCENT

